

Histoire de Vendargues

(Partie 4)

Les écoles, les puits, les carrières

Recherches de POUGET Richard



Les écoles de Vendargues.

Nous avons vu que sous l'ancien régime l'école était assurée par les soins d'un maître de la jeunesse ou Régent des écoles, fourni par le diocèse de Montpellier, qui assurait les rudiments de la lecture de l'écriture et du calcul et les habitants de la paroisse étaient imposés de 60 livres par an pour les indemnités du Régent. Les premières classes se situaient dans une maison louée par les consuls de Vendargues puis en 1702, Mme Coste fit don de sa maison pour qu'après sa mort elle serve d'école pour les filles. Après la révolution, les conseillers municipaux se préoccupèrent de faire construire une école pour remplacer celle qui avait été interdite d'accès par le Préfet car jugée dangereuse. Comme au même moment on était en train de modifier et agrandir la place du village en achetant des vieilles maisons plus ou moins ruinées pour les détruire il fut décidé de construire sur l'emplacement du four communal et de la maison commune la nouvelle mairie qui servirait également d'école. Mais les fonds manquaient...

La commune acheta en 1863 la maison de M. Courtebaisse 4 500 F de l'époque mais cela ne suffisait pas car trop petite. Heureusement en 1864 Mme Durand, née Martin Portales fit don d'un immeuble situé tout contre la maison Courtebaisse mais en posant pour conditions que les écoles construites dans sa maison pratiqueront le culte Catholique, Apostolique et Romain.

Le 16 juillet 1865, fut passée l'adjudication pour la construction du bâtiment devant servir d'école et de Mairie pour Vendargues. En 1867 il fut décidé que ce bâtiment servirait d'école pour les deux sexes, sans être mixte, mais aussi de Mairie. En 1868 on décida d'y adjoindre une salle d'asile soit l'équivalent d'une maternelle.

Les travaux furent exécutés par Jean Lacroix (entrepreneur) et furent terminés en mai 1868. C'est le 7 mai 1868 qu'eut lieu l'inauguration officielle. Le montant de ces travaux fut au total de 16 700 F.



Mairie de Vendargues abritant l'école vers 1910

Sur la façade nord, une niche était réservée pour abriter une statue de la Vierge Marie portant l'enfant Jésus, car depuis longtemps, l'école et l'asile des tout petits était tenue par des religieuses. Au moment de la rénovation de la mairie, en 1979, la statue fut déplacé dans l'angle de la place devant le parvis de l'église.





La niche ou était disposée cette statue de la Vierge jusqu'en 1979

La municipalité reconduisit les religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve pour assurer l'éducation des filles dans cette nouvelle école ainsi que l'asile des tout petits, les garçons furent pris en charge par un maître d'école.

En 1876, les religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve ayant quitté la commune, la municipalité fit appel aux religieuses de Saint-Joseph, dites de la Sainte famille et c'est la demoiselle Tastevin Valérie, sœur Berthoalde en religion qui fut chargée de l'asile.

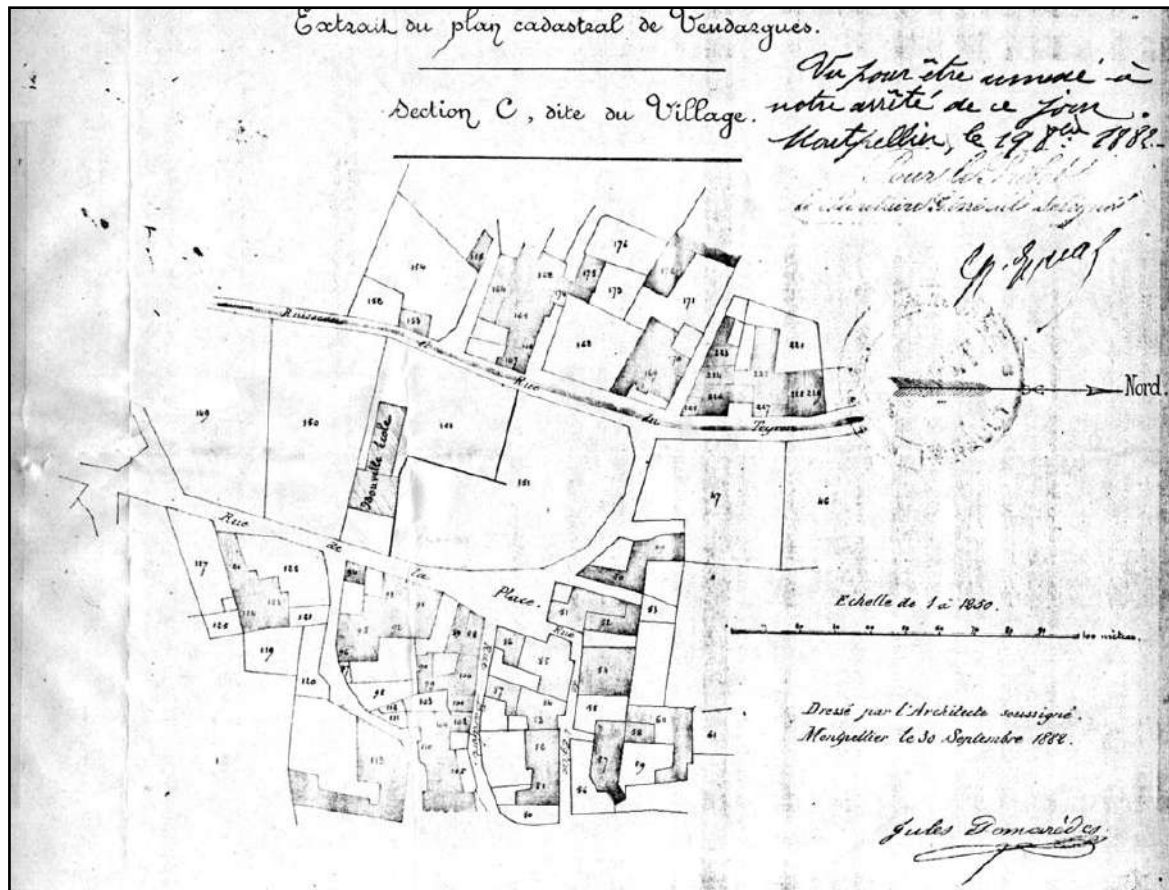
En 1879, la commune fit l'acquisition d'un terrain cadastré N° 151 de la section C, appartenant à Mme Yrles Anne née Radier pour la somme de 6000 Francs dans le but d'y construire une école pour les garçons.

En 1880 la commune fit construire la nouvelle école publique des garçons. Cette école servit comme la seule et unique école publique de garçons jusque dans les années 60 puis fut transformée, les classes en bibliothèque communale, la cour en parking.

C'est en 1882 après la loi sur l'école obligatoire, que le Conseil Municipal, le 11 mai, décida par 7 voix contre 4 et un bulletin blanc de laïciser l'école communale des filles et l'école maternelle restées dans l'immeuble de la mairie

En 1883 épisode cocasse, dans la session du conseil municipal du 11 octobre, le maire demande que le congé du dimanche soit reporté au jeudi pour les enfants de la maternelle.

Plan cadastral pour la nouvelle école des garçons



L'École libre Saint-Joseph. (Dite école du parc)

Après la laïcisation des écoles de Vendargues, l'école catholique pour les filles continua dans une maison privée rue des Devèzes, mise à la disposition de la paroisse par une famille de Vendargues. Puis l'abbé Deleuze la fit transférer en 1909 dans sa propriété du château, rue de la Fontaine actuelle école Saint-Joseph. Pour les garçons, c'est les frères qui ouvrirent une école catholique, dans une maison louée puis dans leur propre école qu'ils firent construire sur l'emplacement de l'actuelle place Gilbert Hermet. En **1908**, l'abbé Deleuze fit enregistrer un acte notarié déposé chez M. Milhau notaire à Castries, pour procéder à l'échange d'un petit bout de terrain situé contre cette ancienne serre en échange de faire murer par M. Barthe les ouvertures au nord de cette serre donnant vue sur le parc et le château et de s'en interdire le droit d'en faire ouvrir d'autres. Cet acte nous apprend que l'abbé Deleuze et sa sœur étaient en train de créer entre cette ancienne serre et le parc une rue de dix mètres de largeur leur appartenant. Cette rue fut donnée dans les années 20 à la commune et s'appelait la rue neuve, puis de nos jours la rue du parc et récemment rue du parc abbé Deleuze.

L'abbé Deleuze avait subi en tant que curé de la paroisse de Vendargues, le choc de la séparation de l'église et de l'état ce qui s'était concrétisé pour lui et ses paroissiens par

l'inventaire brutal de **septembre 1906** ou la porte de l'église avait été fracassée à coup de hache. Il imaginait les difficultés qu'allait rencontrer l'enseignement tenu par les religieux qui cessait d'être subventionné par l'état, loi votée le 7 juillet 1904 dite loi Combes, qui avait supprimé aux congrégations religieuses le droit d'enseigner. Il avait immédiatement pris les devants en commençant la procédure d'acquisition du domaine du "*château*" pour y transférer l'école religieuse pour les jeunes filles de Vendargues, ce qui fut fait le 15 février 1905 (acte reçu chez Me Milhau).



Le bâtiment principal qui servit d'école jusqu'en 1970

C'est en **1909** qu'aura lieu, dans ce bâtiment, le transfert de l'école catholique prise en charge par les religieuses de Saint Joseph dites de la Sainte-Famille de Montpellier. Cette école se tenait depuis plusieurs années dans une maison louée du village. Mais c'est en **1937** seulement après la mort de l'abbé Deleuze en 1924 que l'**abbé Madaille** qui lui a succédé ira trouver la mère Léopold à Saint Etienne de Lugdarès pour lui demander d'envoyer des sœurs en mission à Vendargues. A la rentrée du 1^{er} octobre 1937, trois sœurs de Saint Joseph ouvrent les deux classes de l'école des filles :

1. Sœur Maximin : Louche Marie, directrice
2. Sœur Sainte Mathilde : Chacornac Alphonsine, adjointe
3. Sœur Aimée de Jésus : Gaillard Emilie, auxiliaire

En **1913** l'abbé Deleuze commença la construction d'une salle à l'entrée du parc le long de la rue neuve. Le **3 août 1914** (jour de la déclaration de la guerre 14-18), c'est par une messe solennelle que l'abbé Deleuze inaugurer sa salle. C'est une salle de spectacle ou l'on jouera des "séances récréatives" comme on disait alors, avec une scène pour y faire des représentations. Dans l'esprit de l'abbé Deleuze, frappé au plus haut point par les événements du 20 novembre 1906, cette salle pourrait servir en cas de révolution de lieu de culte. On voit encore aujourd'hui au fronton de cette salle les noms de la sainte famille, ceci pour rappeler que c'est la maison de Dieu.

L'abbé Deleuze décéda à Vendargues le 18 mai 1924 le soir de St Restitute, à l'âge de 74 ans.



L'abbé Deleuze devant la statue de la **Vierge de Pont-Main** qu'il fit ériger au milieu du parc de l'école.

En 2006 le château mis en vente fut acheté par une famille de Vendargues pour servir de résidence principale. Le parc et les nouveaux bâtiments de l'école Saint Joseph restent la propriété de la congrégation des Sœurs de Saint Joseph.

La loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État.

La loi du 9 décembre 1905 fut promulguée à la suite d'une autre loi, votée le 7 juillet 1904 dite loi Combes, qui avait supprimé aux congrégations religieuses le droit d'enseigner. Le climat politique était alors extrêmement tendu en France. Le scandale de l'affaire Dreyfus avait divisé depuis dix ans les hommes politiques du moment, avec un bloc d'opposants constitué de républicains de gauche et de radicaux. Il y avait les dreyfusards (de gauche) qui exigeaient la justice et la vérité, et les antidreyfusards (de droite) partisans du maintien de la chose jugée, pour l'honneur de l'armée. Or, Dreyfus était d'origine Israélite, et l'affaire a dérapé en ranimant une campagne antisémite. Très divisés, les Français s'orientaient vers une nouvelle guerre de religion. Les républicains de gauche, regroupant socialistes et radicaux faisaient bloc uni et furent surnommés les blocards. Et dans nos campagnes et nos villages, les blocards devinrent les ennemis acharnés de la religion catholique.

Dans cette ambiance très tendue, la loi de 1905 voulait affirmer une volonté d'apaisement, puisque l'exercice d'une religion était ramené au libre consentement individuel de chacun. Ca c'était sur le papier...

Sur le terrain, il n'en fut pas de même. Déjà un mois seulement après le vote de la loi du 7 juillet 1904, l'orphelinat des **Choisinets**, près de **Langogne**, tenu par les frères des écoles chrétiennes, avait été incendié. Dans chaque paroisse, la tension était vive. Pour appliquer la loi, il fallut dresser l'inventaire de chaque bien d'église. Il y eut des tractations, des manœuvres, et des coups dont la violence était à la dimension de l'acharnement du fonctionnaire chargé des opérations. Des abus ont été constatés comme la profanation des tabernacles, des hosties, des vases sacrés ou des crucifix. Par exemple dans certaines villes tout se déroulait sans incidents et dans d'autres comme à **Mende** le 9 février 1906, la porte de la cathédrale a été crocheté par un serrurier appelé par les forces de l'ordre, en raison de l'opposition de l'évêque pour remettre les clés.

A Vendargues, le 20 novembre 1906, dès le matin une grosse partie de la population catholique du village s'était barricadé dans l'église avec le curé (l'abbé Louis Léopold Deleuze), tandis qu'un détachement de militaires du 2eme Génie de Montpellier tenait le reste de la population à l'écart. Un Commissaire civil accompagnant le percepteur épaulé par les gendarmes de la circonscription faisait les sommations à ouvrir, puis la porte principale fut fracassée à coup de hache et de leviers, de grands éclats s'en détachaient, tandis que les cloches de l'église sonnaient le glas. Cette opération dura presque une heure, et la population suivant ses tendances politique du moment se lamentait ou se réjouissait.

A la fin de 1906, presque tous les inventaires étaient terminés. Clémenceau avait voulu mettre le paquet pour qu'on en finisse.

De cette époque très agitée, quelques animosités demeurent entre villageois, des rancunes entre clans dans les villes ont toujours leurs traces, et on le constate même entre les membres d'une même famille. Cette tension rejaillit encore de nos jours entre certains partis politiques. Mais le fait religieux est désormais étranger aux débats.

A la suite de cela à Vendargues, l'Abbé Deleuze, en tant que curé desservant de Vendargues continuait malgré tout à recevoir une indemnité de la commune, soit 300 F de l'époque par an.

" L'an mil neuf cent sept, le douze mars, à huit heures du soir, le conseil municipal de Vendargues, légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Claret Joseph adjoint. Etaient présents : MMr Dides G, Claret, JC Cauvas U, Daumond, Sabatier J, Pagès M, Pagès C, Gruvel E, Cairel M, et Claret adjoint, formant la majorité des membres en exercice. Absent, M. Serre Paul. Mr Pagès Marius a été élu secrétaire. Mr le président demande au conseil son avis sur le maintient de l'indemnité accordée au desservant pour la deuxième messe du dimanche. Le conseil, ouï Mr le président est d'avis d'accorder en 1907 et jusqu'à nouvel ordre, l'indemnité de trois cent francs (300 F) accordée jusqu'ici à Mr le curé de la commune. Cette somme est déjà porté sur le budget primitif, comme excédent de recette."

Mais l'Abbé Deleuze, pour se loger, devait louer le presbytère, propriété de la commune. Un bail de Janvier 1907 à Janvier 1916, moyennant un loyer de 90 F par an était passé entre lui et la commune.

Les puits de Vendargues, ou le problème de l'eau.

Les puits privés.

Vendargues possédait de nombreux puits privés. Tous ces puits étaient bien approvisionnés en eau par les pluies d'hiver et du printemps, mais souvent manquaient d'eau en été pendant les mois de canicule. Certains ne pouvaient être considérés que comme des citernes et les médecins déconseillaient d'en boire l'eau. Ils finirent par n'être plus utilisés que pour abreuver les bêtes et mettre les bouteilles au frais.

Les puits publics :

Le puits de la place.

Ce puits situé place Gilbert Hermet est le puit communal il servait au quartier de la chapelle et au quartier Barefort.

Session ordinaire du Conseil Municipal **d'août 1881** : Dépenses prévues pour réparations au puits de la place qui se trouve dans un très mauvais état et qu'il est nécessaire d'y faire changer les pierres de taille usées, d'y mettre des tringles, des seaux, une chaîne etc... et que cette réparation d'après le devis de M. Sanier doit s'élever à une somme de 120 f, 30

Le puits de la Bertassade.

Situé dans la cour de la maison N° 203 du cadastre Napoléon de 1811 qui appartenait à la famille **Itier dit Pierrotte**, il fut l'objet de litige. Il servait tout le quartier dit de l'enclos de Maldeigner qui deviendra la Bertassade.

Litige du puits de la Bertassade en 1826, (lettre du Général Berthézène):

Montpellier le 5 janvier 1826

Monsieur le Préfet,

Les habitants du quartier dit de la Bertassade, à Vendargues, m'ayant prié d'appuyer auprès de vous la réclamation qu'ils nous ont adressée au sujet d'un puits, dont on veut les priver, Je le fais avec d'autant plus de plaisir qu'ils sont, en général les plus pauvres de Vendargues, que leur réclamation me paraît juste et que je n'ai dans cette affaire, aucun intérêt ni prochain, ni éloigné.

Il y a plus de trente ans que je n'ai pas revu les lieux, mais mes souvenirs sont frais et c'est sans aucun doute que je vais avoir l'honneur de vous dire, et que le croquis que je joint en servira à l'expliquer.

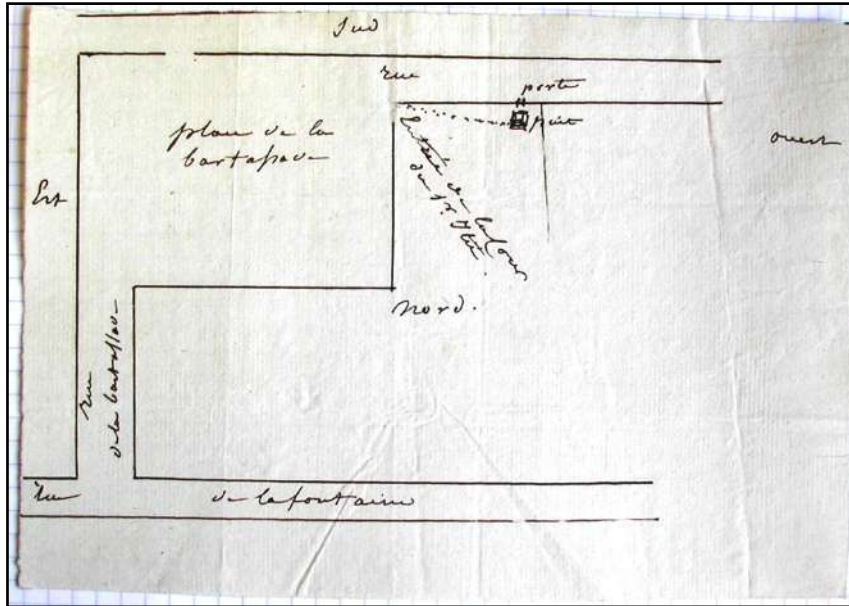
Ce puits est situé dans la cour, ou à une des extrémités de la cour du Sieur Glier, dit Pierrotte, est d'un usage public et à l'usage de tous les habitants du quartier, une porte sans fermeture, uniquement destinée à aller au puits est bien distincte de celle privée du dit Glier, existait alors dans son mur et donnait sur la rue; elle servait au public pour aller puiser de l'eau et aux animaux pour aller boire à une grande auge de pierre placée à l'extérieur du puits de manière à ce qu'un bout se trouve dans la cour du dit Glier et l'autre dans le petit passage destiné au public. L'usage qu'ils faisaient de ce puits devait être fort ancien, car je me souviens que les parapets de cette porte étaient sillonnés profondément par les cordes.

Plus anciennement, il était fait un mur qui partait de l'angle oriental de la cour du Sieur Glier allait aboutir au puits et séparait ainsi la cour de cette partie destinée au public. Je n'ai pas vu cette muraille entre autre mais j'ai vu ses décombres et peut être ne serait-il pas impossible d'en découvrir les fondations, des points indiquent dans le croquis la direction de ce mur.

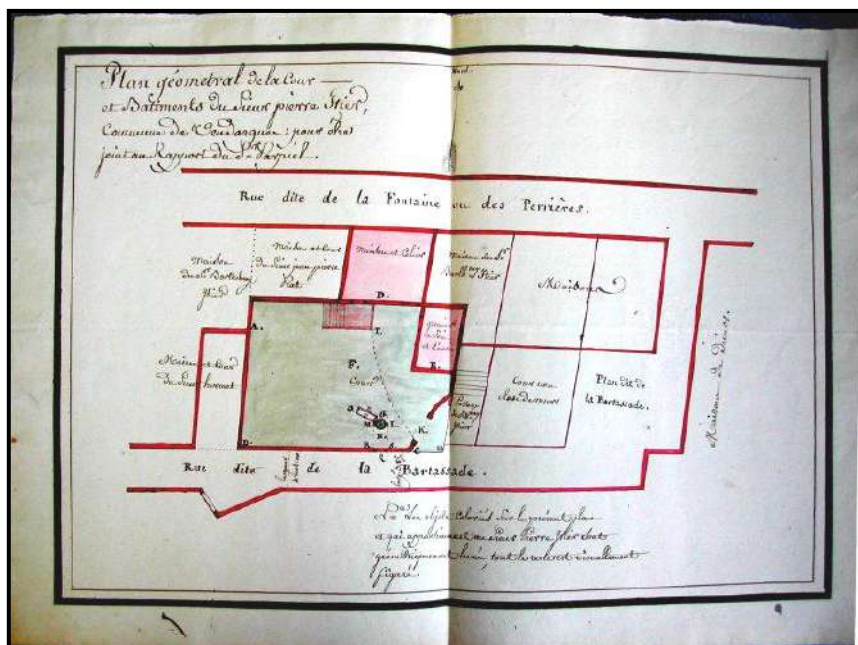
Il est de notoriété publique que ce puits a été curé, nettoyé, fourni de cordes et de poulies par les soins et avec l'argent des habitants de ce quartier. Ces faits laissent aucun doute et sont prouvés que je ne crois pas que le Sieur Glier lui même en disconvient.

Je vous prie d'espérer, Monsieur le Préfet, l'Expression des sentiments très distingués de considération et d'attention avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très honorable obéissant serviteur

Signé : Le Général Baron, Berthezene



Un géomètre expert fut désigné par le Préfet de l'Hérault pour procéder en une enquête sur place. Son rapport très précis et détaillé indiquait que si effectivement ce puits avait été visiblement utilisé depuis bien longtemps par les habitants de la Bertassade dans cette propriété non clôturée plus ou moins ruinée et inhabitée, il était bien situé dans les limites de la propriété que le Sieur Pierre Itier venait d'acquérir d'un Berthezène habitant le Crès, et qu'il était dans son droit de se clôturer. Il joignait à son rapport le plan qu'il avait relevé ainsi qu'un extrait d'un ancien compoix qui situait les biens fonciers et leurs propriétaires. Cet ancien compoix je viens de le retrouver. Il n'est pas daté mais d'après les noms des propriétaires de cette époque je l'estime rédigé vers 1785. Mieux que celui de 1766 il détaille le foncier et donne tous les noms des confronts ce qui permet de reconstituer les quartiers du village avec les anciens noms des rues. La rue de la Fontaine s'appelait la "carrière de las peyrières" c'est du patois occitan qui veut dire rue des carrières. La Bertassade n'était qu'une place et faisait parties du quartier de "las claouses" des Clauses nom donné par de nombreuses clôtures de pierres sèches autour des champs.



De l'autre côté de la rue, de la fontaine et des carrières qui étaient le quartier du "cros de Serrasse", le trou de Serrasse, c'était toujours le quartier de l'enclos de Maldenier qui allait jusqu'au Teyron. Toujours ce mystérieux et riche Pierre Maldenier ou Maldeinier dont on n'a retrouvé aucune traces dans les registres de la paroisse. Il possédait le domaine ayant appartenu début du XVI^e siècle au médecin juif émigré d'Espagne, Jean Falcon qui le légua à son parent émigré d'Espagne, Laurens Catelan, apothicaire de Montpellier. Une partie du domaine, soit près de deux hectares, était entièrement clôturé d'un haut mur bâti avec des pierres jointées avec de la terre ce qui a donné le nom d'enclos et qui est à ce jour le parc de l'école Saint-Joseph. Par endroits l'ancien mur est encore visible. Dans l'angle ouest de cet enclos il y a un puits qui communique avec le trou de la fontaine par une galerie souterraine horizontale de plus de 15 mètres, fermée par une grille. Ce puits était du type noria ou puits à roue. Félix Platter l'étudiant Bâlois en pension chez Laurens Catelan en 1554 nous dit dans ses récits de voyage qu'on y élevait des troupeaux entiers de "paons des Indes" qui se nourrissaient d'herbe. Il s'agissait de dindes et dindons que Christophe Colomb venait, (dernier voyage vers 1504), de ramener des Amériques et qui furent introduits en France via la péninsule Ibérique par ces émigrés juifs convertis de force au catholicisme mais refusant de manger du porc.

1839 le 4 août, sur la demande expresse du préfet, Vendargues doit effectuer des travaux sur ses puits publics. Le Conseil vote un budget et une imposition exceptionnelle de 300 f pour y faire face.

Sur dix voix, 5 sont pour, 4 sont contre. Un conseiller, Pierre François Itier s'est retiré du conseil après le vote et les trois autres opposants ont refusé de signer le compte rendu.

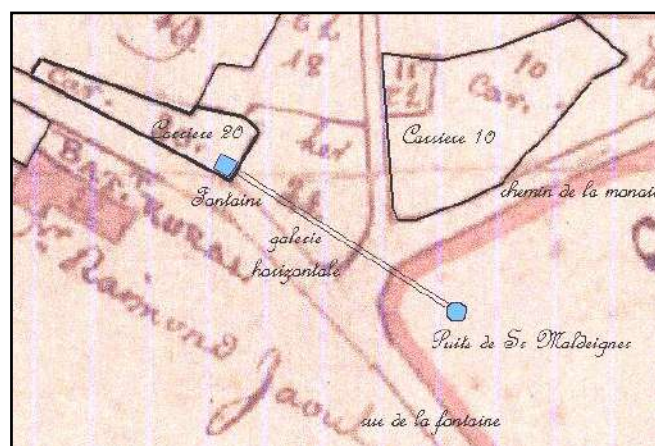
Les Ouvriers ayant effectué le travail ne furent payés que grâce à une délibération du conseil municipal du dimanche **6 janvier 1840**. Le travail était terminé depuis plus de 6 mois.

Le puits de Meyrargues

Situé sur la place du hameau. Pétition des habitants du hameau le 4 novembre 1838 pour y faire effectuer des réparations.

1882, nouvelle réparation au puits de Meyrargues. Maçonnerie, achat de chaînes et seaux, dépense 34f, 40.

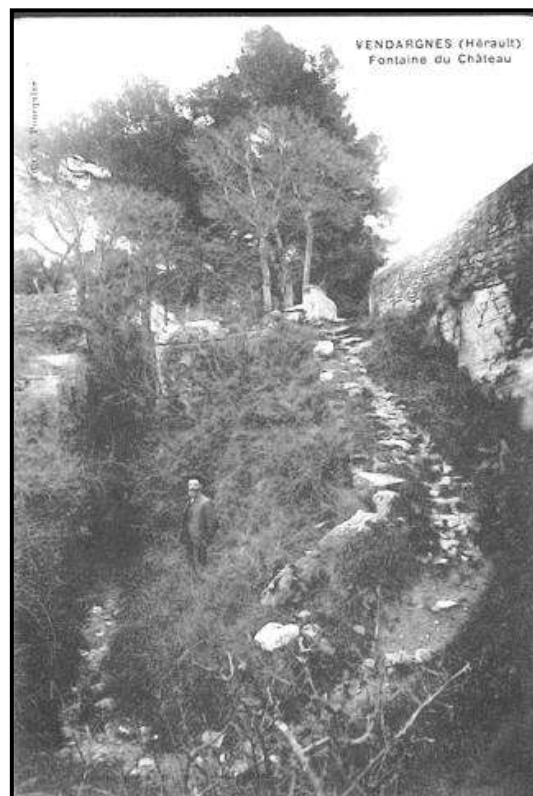
Le Puits public dit de la fontaine :



Ce puits situé dans le fond d'une ancienne carrière est situé au croisement de la rue de la Monnaie et de la rue de la Fontaine. Sa découverte fut fortuite, et faite bien avant 1766 par des carriers au cours de leurs travaux, puisque cette carrière est mentionnée sur le Compoix de 1766. Sur ce Compoix, le quartier s'appelait déjà quartier de la fontaine.

C'est donc au cours de leurs travaux, une fois arrivé au bas du banc calcaire que les carriers sont tombés sur une nappe aquifère importante située à une profondeur d'environ 15 mètres. Les consuls de Vendargues qui étaient confrontés, pendant les étés particulièrement secs, au manque d'eau firent aménager le lieu par des escaliers taillés dans la pierre qui permettaient de descendre au niveau de la fontaine. Une tentative fut faite pour la couvrir d'une toiture soutenue par une voûte et même d'y installer une pompe.

En **1829** le 27 avril, le conseil municipal présidé par Jean Claret, maire, prit la décision de le faire nettoyer et approfondir par un creusement de 3 mètres. C'est un certain M. Tartès Marcel de Montpellier qui fut chargé de l'opération pour un montant de **4 690 Francs** de l'époque.



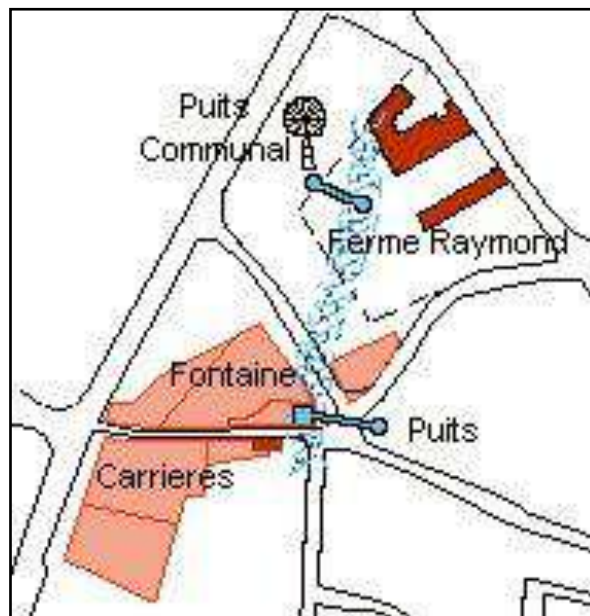
La Fontaine (abandonnée et envahie de ronces) vers 1908

1847, Monsieur l'adjoint fait remarquer que tous les étés la commune manquait d'eau pour la boisson des habitants, que pour parer à tous les inconvénients qui en résultent et pourvoir à ce pressant besoin de la population, il conviendrait de conduire dans le village, la fontaine qui se trouve à quelques centaines de mètres du même village dans de vieilles carrières ; que ces travaux occasionneront une dépense assez forte, et au dessus des ressources actuelles de la commune, mais que cependant on pourrait y faire face en joignant aux quatre mille francs que la commune possède en rente sur l'état, le produit du banc de pierre de taille sur lequel passe le chemin dit de Bannières, que ce chemin qui sert à l'exploitation peut-être supprimé momentanément sans inconvénient, sauf à le rétablir après l'exploitation de la pierre.

1850, Monsieur le Maire a fait part au conseil de la demande à lui faite par une grande partie des habitants de la commune d'établir une pompe à la source de la fontaine pour rendre plus facile la prise d'eau et pour éviter toutes les incommodités qui résultent de la position actuelle de la dite fontaine. En quoi le conseil appelé à donner son avis a délibéré à l'unanimité qu'il y avait lieu d'établir la pompe donc d'agir.

Vers **1885** dans la propriété Tindel (actuellement parc de l'école St Joseph) un puits fut creusé pour arrosage du jardin potager par une noria. Bien que positionné dans l'angle de la propriété, au plus près de celui de la fontaine, l'eau ne fut pas trouvée. C'est donc par une galerie horizontale passant sous la rue de la Monnaie que les terrassiers iront chercher l'eau de la nappe de la fontaine, 24 années plus tard, la commune rencontrera le même problème.

En **1889** dans la propriété du riche négociant en vin M. Jacques Raymond et son épouse née Puech, actuellement espace Fuxa, salle Armingué, mais qui était à cette époque une grande ferme, avec d'immenses bâtiments et une cave à vins remplie de rangées de foudres et de futailles. Cette ferme possédait un beau et grand jardin potager situé sur la butte au dessus de l'actuelle cascade d'eau. M. Jacques Raymond fit creuser au milieu de ce Jardin potager un puits et trouva l'eau de la nappe aquifère à 17 mètres. Il y installa une énorme citerne métallique alimentée par une noria mue par un cheval qui tournait en rond.



Le Village de Vendargues manquant toujours d'eau, en 1899 on décide de faire creuser un nouveau puits public sur un vacant communal de 1000 m² situé sur l'ancien jeu de mail, terrain section n°23 du cadastre acheté aux enfants du maire de l'époque, M. Marcel Cairel, pour 1 F le m² (acte passé chez Me Thouzellier notaire à Baillargues). Ce terrain était idéalement situé à une distance de 13 mètres du puits de Melle Raymond. Mais là aussi une fois descendus à 15 mètres, l'eau ne fut point trouvée. Il fut demandé à Mlle Julia Raymond la permission de creuser une galerie horizontale pour rejoindre son puits. Ceci laisse supposer une nappe assez réduite en largeur du type ruissellement souterrain orienté Nord Sud. En 1903, sur la construction du puits fut érigé un moulin à vent actionnant une pompe puis une pompe de secours entraînée par un moteur à pétrole. Une conduite circulait sous l'avenue de la gare, pénétrait dans le village, alimentant en premier quelques fontaines, puis montait au cimetière ou fut érigé en 1904 le premier bassin de stockage d'eau. Plus tard, en 1905 d'autres

La municipalité a acheté un terrain et y a fait creuser un puits de 15 mètres de profondeur sans rencontrer de l'eau. A 13 mètres seulement se trouve le puits de Melle Raymond et celle ci a autorisé l'ouverture d'une galerie horizontale qui fait communiquer les deux puits. Actuellement l'eau arrive en si grande abondance que l'on a pu retirer 850 hectolitres par jour sans parvenir à l'épuisement.

L'Analyse bactériologique faite sur l'eau du puits Raymond a donné seulement 150 germes par centimètre cube, le bactérium coli a été trouvé sur 10 gramen et les cultures injectées à un cobaye n'ont pas eu d'effet nocif. Du point de vue chimique l'eau est surtout calcaire (0 gr .430 par litre), la minéralisation est un peu forte (0 gr .400 par litre). Le degré hydrotimbrique est de 33° et seulement 11.S après ébullition. En somme dit le rapport de l'institut Beninson-Bertrami l'eau est d'une pureté suffisante pour l'alimentation.

Cependant les résultats obtenus dans les essais bactériologiques sont moins favorables et il n'est pas inutile d'en signaler les conditions préjudiciables. Nous les trouvons dans le rapport géologique :

" La bande molassique qui constitue le terrain au nord de Vendargues formée d'une molasse calcaire-marneuse blanche ou jaunâtre serait dans son ensemble presque imperméable si elle n'était parcourue de fissure régulières (caravens dans le pays), qui amènent dans les profondeurs l'eau de ruissellement jusqu'à la rencontre des couches marnéennes imperméables..... par là s'explique la formation de la nappe aquifère importante à la quelle s'adresse le captage projeté de la municipalité.

La nappe aquifère arrive à une profondeur de 17 mètres dans la direction de l'ouest suivant la pente générale de la molasse de l'ouest à l'est. Le bassin de réception qui alimente cette nappe se trouve évidemment à l'ouest dans une région inhabitée au sous sol de ... calcaires crétacés. La nappe d'eau plonge sous la molasse qui la protège sur une épaisseur de 17 mètres. On peut il est vrai se méfier des fissures ou caravens qui parcourent cette molasse et pourraient servir de voie de passage aux eaux polluées de la surface, mais il n'existe heureusement aux environs du puits aucune habitation jusqu'à une assez grande distance."

Le seul point inquiétant est un dépôt de fumier qui se trouve dans une ancienne carrière appartenant à la veuve Fochet, à une distance d'environ 100 mètres du puits en amont de la direction d'écoulement des eaux. La disparition de ce dépôt de fumier s'impose absolument pour la sécurité de l'alimentation d'eau.

J'ajouterai qu'à la date du 6 octobre dernier M. le Maire de Vendargues, sur le rapport de M. Duperet après l'examen géologique a pris un arrêté interdisant de déposer des fumiers et ordures dans un rayon de 50 mètres autour du nouveau puits communal. Dans l'intérêt même des habitants il importera que cet arrêté soit appliqué dans toute sa rigueur.

Les conclusions du rapport de M. Massol mises aux voix sont adoptées.

Pour extrait conforme :

Le conseiller de la préfecture.

Les carrières de Vendargues

La Carrière des TEULONS

Jean TEULON (*traceur*) est né en **1647** fils aîné de Pierre TEULON, peut-être arrivé à Vendargues vers le début du XVII^{ème} siècle et marié avec Jeanne DURANTE. En 1766 la brevette du compoix de Vendargues, impute le foncier de la **carrière de la fontaine** à un Pierre TEULON (Traceur) qui pourrait être le fils second de Jean, sauf que ce Pierre serait décédé en avril 1753, ce qui veut dire que la brevette du compoix de 1766 n'était pas forcément mise à jour.

Antoine DUCARBON (*le donateur*) Conseiller du Roi, docteur *Es* avocat de Montpellier, Consul de Lattes, deviendra le Maire perpétuel du marquisat de Solas. Marié avec Anne de Roudil, forain possédant du bien foncier sur Vendargues, dont une métairie qui est devenue de nos jours l'école Saint-Joseph dite du parc. Il était un des plus gros propriétaires fonciers et éleveur de troupeaux d'ovins. Il faisait aussi de la location de charrettes.

Donation d'un terrain en carrière en 1690. (ADH - 2 E 95/1688-1693 folio XXVIII page 11)

Ce jourd'hui, onzième du mois d'avril mil six cent quatre vingt dix, après midi, à Montpellier, par devant moi greffier en chef des Anthoine GAUSSEL notaire royal de Montpellier et témoins établi en personne, Monsieur, Maître Antoine DUCARBON docteur Es avocat de cette ville, lequel à cause de l'amitié qu'il a toujours eue envers Pierre GLEYSE et Jean TEULON, carriers, habitants du lieu de Vendargues et pour les bons et agréables services qu'il a reçu et reçoit journellement d'eux ; Il les a retenus de son bon gré pure et franche volonté a donné et donne par donation pure simple et irrévocable qui se dit et se fait entre vifs aux dits TEULON et GLEYSE, ici présents et stipulant et acceptant et humblement remerciant le dit Sieur DUCARBON, pour eux et les siens et à l'avenir, à savoir est une pièce de terre sise et située au terroir de Vendargues au bout du clos du dit Sieur DUCARBON d'une contenance de deux cartons dix dextres, où les dits GLEYSE et TEULON ont fait une carrière et où ils ont travaillé et tiré de la pierre par la permission et consentante dudit Sieur DUCARBON depuis environ douze ou quinze années, laquelle donation ledit Sieur DUCARBON à faite aux dits GLEYSE et TEULON pour en faire et disposer à leur plaisir et volonté tant en la vie qu'en la mort # (à condition que lorsqu'il y aura des pierres à charrier, les charrettes dudit Sieur DUCARBON seront préférées à tout autres) et pour requérir l'insignation de la présente donation ou besoins sera lesdites parties ont fait et constitué deux procureurs en la cour de Monsieur le sénéchal de cette ville, le premiers requis aux quel ils donnent pouvoir de pour et entre non requérir ladite insignation etc. etc.

Les premières carrières de Vendargues étaient les plus proches du village avant d'arriver à la route de Castries, Sommières, elles étaient au nombre de quatre et toutes dans le quartier de la Fontaine. On trouve leur description sur le **Compoix de 1766** ainsi que le nom des propriétaires.

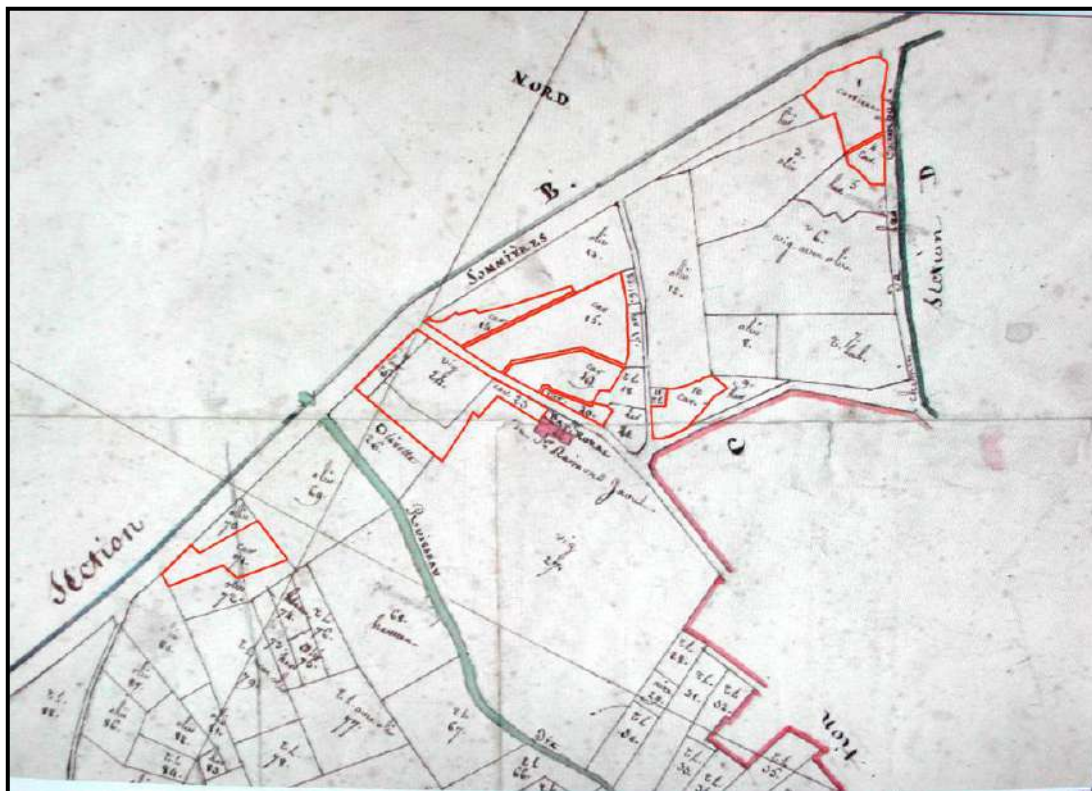
Michel Gauch une carrière de 88 ares ,88

Pierre Berthézène, le grand père du Général Berthézène, une carrière de 45 ares

Pierre Teulon, fils de Jean, une carrière de 12 ares ,59

Antoine Estève une carrière de 11 ares ,36

Certainement situées parmi les six carrières visibles sur le plan cadastral de 1811, ci dessous, N° 10, 14, 15, 19, 20, 23. Le plan est centré sur la N° 20, la petite carrière de la fontaine. On peut imaginer la progression sur le banc de pierre.



Il faut aussi noter que la source de la fontaine fut découverte avant 1766 dans la petite carrière N° 20 et que les carrières 23 et 24 (en vigne) seraient situées dans le quartier de Claouzes ou des clauses sur le cadastre Napoléon. De 1811. Le bâtiment rural N°22 appartient à Mr Jaoul Raymond. En 1906, une Mme Jaoul, épouse de M. Joseph Antoine Redier de Montpellier vendra sa propriété à M. Just Thomas, Baron LE ROY de Boisseaumarié un chef d'escadron à la retraite habitant rue St Germain à Montpellier. (voir les notables de Vendargues)

Plus tard furent créés les carrières situées derrière la gare, carrière d'Itier, les carrières Darrac. Puis le long de la voie ferrée, la carrière Michelet, les carrières des Routous, la carrière des Clauses.

Il faut noter qu'il existait aussi une carrière de marbre située le long du Salaison, qui fut exploitée jusqu'en 1930. On l'appelait la carrière de Claret du nom de son propriétaire. Cette carrière disparut quand fut créée la zone industrielle de Vendargues.

Le nom des traceurs de pierres (carriers) de Vendargues.

Le métier de traceur de pierre consistait à l'origine à simplement retirer des pierres du sol pour la construction des maisons ou des chemins, ce qui correspond au métier actuel de carrier. Cela n'a rien à voir avec le traçage ou faire la trace avant la taille bien que ce fut le cas plus tard.

Relevé sur les registres de la paroisse.

en 1687 Jacques et Jean Teulon Traceurs de pierre, Jean décède en 1717.

en 1688 Pierre Gleize Traceur de pierre et consul.

en 1703 Pierre Berthézène Maître Carrier (le grand-père du Général Berthézène).

en 1719 Pierre Teulon Carrier.

en 1721 Jean Goubert Traceur.

En 1766 Michel Gauch Traceur

en 1771 Jacques Berthézène et Jules Gauch Traceurs.

en 1789 Jean Itier Traceur de pierres.

en 1823 André Itier et son fils François qui sera propriétaire carrier. (Carrières bouchées vers UNICO)

Sur la matrice des propriétés foncières on trouve aussi en 1850 :

Jean Cauvas Traceur, Decup, Desfour, Hermet, André Itier et son gendre Prosper Isidore Pouget venu d'Aspiran en 1850, Traceurs. **Et ceux qui suivront la trace, les derniers carriers de Vendargues...**

En 1875 les fils de Prosper, Augustin et Isidore Pouget 1860-1930 carriers.

En 1898 le fils d'Isidore, Prosper Pouget 1887 mort au combat en 1917, entrepreneur carrier propriétaires des carrières de Routous N°236, 236, 240 du cadastre.

En 1930 le fils de Prosper, Clément Pouget +, entrepreneur de travaux publics, carrier.

Et de nos temps, le fils de Clément, Bernard Pouget, entrepreneur, quatrième et dernière génération de carrier à Vendargues et Teyran, qui une fois les carrières de Routous bouchées y construira sa maison et y implantera son entreprise.

En **1836** le Sieur Cauvas Maître carrier demeurant à Vendargues écrivait au préfet pour se plaindre que le maire refusait de lui laisser faire un alignement sur les vacants communaux. Le maire refusant au motif que les déblais qui se trouvaient sur ce côté l'empêcherait de faire cet alignement.

Mais celui qui a employé le plus d'ouvrier fut sans doute le Sieur Marcel Darrac entrepreneur de travaux publics à Montpellier qui avait obtenu en 1848 le chantier de construction du nouveau palais de Justice. Il était propriétaire par adjudication d'un terrain vacant de la commune situé sur le banc calcaire derrière la gare et y avait ouvert une assez grande carrière. Une fois sa première carrière épuisée il demanda d'en ouvrir une autre ce qui lui fut accordé moyennant le prix de 1, 50 le mètre cube de rocher prix ordinaire du marché de l'époque.

Session de mai 1838, Séance du six mai.

Dans cette séance il est débattu de la mise à la ferme d'un *vacant* (terrain à l'abandon récupéré par la commune) pour extraire la pierre de taille. Le préfet ayant exprimé son désir que soit renvoyé le procès verbal d'adjudication provisoire des vacants communaux dans lesquels on peut extraire de la pierre de taille, pour les motifs que les conditions contenues dans le cahier des charges doivent donner lieu à plusieurs difficultés ; Le projet est remis en discussion.

Il est décidé à l'unanimité d'affermier le vacant N° 224 section E du plan cadastral contenant 25 ares, 6 centiares.

Le conseil municipal a réfléchi au mode de paiement le mieux adapté et le plus intéressant pour la communauté.

Il est décidé que ce serait celui par voyages, mode fondé sur la connaissance des dispositions des carriers qui par la crainte de trouver ce que l'on appelle ici des carabens qui ne sont autre chose qu'une solution de continuité dans la bonne qualité de la pierre n'offriraient qu'une somme très modique du vacant mis en adjudication ; ainsi il est certain qu'ils ne donneraient pas plus de deux à trois cent francs d'un objet dont le conseil espère retirer d'après le mode proposé de mille à douze cent francs. La crainte d'être trompé par l'adjudicataire est peu fondée car il y a divers moyens de contrôle, d'abord le garde champêtre, les carriers non adjudicataires, les charretiers, les commandes des maçons dont l'exhibition se fera tous les huit jours.

Ainsi que le recommande monsieur le préfet, les versements seront faits par quinzaine entre les mains du receveur municipal.

1847, Monsieur l'adjoint fait remarquer que tous les étés la commune manquait d'eau pour la boisson des habitants, que pour parer à tous les inconvénients qui en résultent et pourvoir à ce pressant besoin de la population, il conviendrait de conduire dans le village, la fontaine qui se trouve à quelques centaines de mètres du même village dans de vieilles carrières ; que ces travaux occasionneront une dépense assez forte, et au dessus des ressources actuelles de la commune, mais que cependant on pourrait y faire face en joignant aux quatre mille francs que la commune possède en rente sur l'état, le produit du banc de pierre de taille sur lequel passe le chemin dit de Bannières, que ce chemin qui sert à l'exploitation peut-être supprimé momentanément sans inconvénient, sauf à le rétablir après l'exploitation de la pierre.

1848 *Mr Darrac demande à exploiter une carrière prix fixé par la commune à un franc cinquante centimes.*

Les carrières de Vendargues cessèrent leur activité quelques temps après la guerre de 14/18.
